

Ville de Rumilly

Ateliers de concertation pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Modes Actifs

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER N°2 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES Mercredi 15 juin 2022 (14h-16h)

Le support de la présentation réalisé par INGETEC se trouve en pièce-jointe.

1. Ressenti actuel en termes de déplacements sur le territoire

- Boucle de circulation incohérente au niveau du rond-point du Mont-Blanc qui entraîne un trafic de véhicules important rue de Verdun. Or présence de piétons Rue de Verdun se rendant à l'école Joseph Béard : danger
- Les horaires et la fréquence des lignes du réseau J'YBUS sont suffisantes pour répondre aux besoins de déplacement des collégiens
- Les bus scolaires s'arrêtent tous à la gare routière au niveau du cinéma. Les élèves rejoignent ensuite leurs établissements respectifs à pied ou avec une navette

2. Vélo

2.1. Ressenti actuel en termes de déplacements

- Services autour du vélo : programme « Savoir rouler à vélo » par la Maison du Vélo
- Une population de parents d'élèves très volontariste qui déclare être prête à faire de nombreux déplacements à vélo au quotidien (faire les courses, aller au travail, etc.)

2.2. Freins pour le développement du vélo sur le territoire

- Manque de motivation
- Relief accentué
- Distances à parcourir trop importantes
- Transport des enfants : les parents se déclarent prêts à se déplacer à vélo, mais pas en présence de leurs enfants
- Conflits avec les automobilistes

- Manque d'aménagements

Secteur ville :

- Traversée de la voie ferrée (rue Jean Moulin)
- Route de Cessens jusqu'au centre-ville
- Entre les tennis et la piscine (au-dessus de la Néphaz)

Secteur centre-ville :

- Tronçon de la rue de l'Annexion entre le rond-point du Quai des Arts et la rue des Ecoles
- Les aménagements existants présentent de nombreux points durs :
 - Zones partagées peu lisibles / mal signalées donc dangereuses pour les cyclistes et piétons
Où ? Places d'armes
 - Dangerosité due à un trafic routier important ou à un trafic de poids lourds
Où ? Bandes cyclables boulevard de l'Europe
 - Discontinuité
Où ? Voie verte sur la route d'Aix-les-Bains + bandes cyclables au niveau de l'arrêt J'YBUS devant le collège du Chéran
 - Aménagements avec des voitures qui stationnent et qui constituent donc des obstacles pour les cyclistes
Où ? Bande cyclable devant le collège du Clergeon

- Carrefours dangereux
Où ? Boulevard de l'Europe x Rue Edouard André, Boulevard de l'Europe x Rue de Verdun, Boulevard de l'Europe x Rue René Cassin, Rond-point du Mont-Blanc, rue des Terreaux x rue de la Croix Noire

2.3. Attentes pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire, dont les liaisons à développer en priorité

- Liaisons à développer en priorité :
 - De la gare de Rumilly et le Collège du Chéran
 - De la gare de Rumilly vers le Lycée Porte des Alpes
 - Entre les différents collèges
 - Entre le Quai des Arts et les différents établissements scolaires
 - Du centre-ville au collège du Clergeon
- Goudronner l'accès au collège du Clergeon
- Autoriser les vélos à emprunter le mail en direction du Lycée de l'Albanais
- Améliorer les carrefours à feux : instaurer des sas pour les piétons et permettre aux cyclistes de considérer le carrefour à feux comme un carrefour à perte de priorité
- Ajout d'une consigne à vélo au skate-park
- Ajouter des équipements de confort le long des aménagements (mobilier urbain comme des bancs ou des tables de pique-nique, points d'eau)
- Quel devenir pour le boulevard de l'Europe ? 2x1 voie avec une voie verte ?
- Favoriser l'intermodalité avec le train en installant des rampes pour les vélos dans les escaliers d'accès aux quais en gare de Rumilly
- Développer la pédagogie et la communication autour des modes actifs

3. Piétons

3.1. Pratiques actuelles en termes de déplacements piétons

- Services à destination des enfants : permis piétons avec la gendarmerie dans les écoles
- Travaux en cours dans le centre-ville « appréciés » d'une certaine manière car ils permettent l'apaisement du centre (notamment de la rue Montpelaz) et donc offrent un centre piéton plus agréable et plus convivial

3.2. Freins pour le développement de la marche sur le territoire

- Manque d'aménagements
Secteur ville :
 - Entre la côte des Vieux Moulins et la piscine
 - Traversée de la voie ferrée (rue Jean Moulin)
 - Route de Cessens jusqu'au centre-ville
Secteur centre-ville :
 - Tronçon de la rue de l'Annexion entre le rond-point du Quai des Arts et la rue des Ecoles
- Les aménagements existants présentent des points durs
 - Zones partagées peu lisibles / mal signalées donc dangereuses pour les cyclistes et piétons
Où ? Place d'Armes
 - Problème de propreté des aménagements existants : présence de nombreuses déjections canines
Où ? Tout le secteur du centre-ville
 - Mauvaise qualité des aménagements existants : trop étroits, manque d'abaissement, bosses, dévers, obstacles, etc. => Impossible d'y aller avec une poussette
Où ? Tout le secteur du centre-ville, notamment la rue de la Filaterie et devant l'école Léon Bailly
 - Dangers due à une confusion entre la voie cycles et la voie piéton
Où ? Entre le collège du Clergeon et le rond-point sur la RD910
 - Mauvaise fréquentation des aménagements

Où ? Parc au niveau du chemin de la Vieille Tannerie

3.3. Attentes pour favoriser le développement de la marche sur le territoire, dont les liaisons à développer en priorité

- Développer la pédagogie et la communication autour des modes actifs

4. Nature en ville

- Place de la Manufacture et mail piéton vers le lycée de l'Albanais : espaces publics trop minéraux
- Parc de la Néphaz : mal fréquenté
- Quai des Arts : cité comme espace vert préféré
- Demande de la part des parents d'élèves d'un parc de grandes dimensions (plus grand que le parc de la Poste ou celui de la vieille ville)
- Aménagement des berges de la Néphaz

5. Projets à intégrer au Schéma Directeur des Modes Actifs

- Collège du Clergeon sera déplacé derrière le cinéma en 2026
- Projet de nouvelle piscine (sur le site actuel ou sur la base de loisirs)